

Document certifié
conforme à l'original

duy cap

[Signature]

Jean-Luc CLERUL
Contrôleur des finances publiques

GROUPE FLO

Société anonyme au capital de 19.557.541 €
Siège social : Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie
349 763 375 RCS Nanterre



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1er MARS 2012**

L'en deux mille douze,

Le premier mars,

A 10 heures,

Le Conseil d'Administration de la société Groupe Flo (ci-après la « Société ») s'est réuni, sur convocation du Président du Conseil d'Administration. Conformément à l'article 15 des statuts de la Société et au règlement intérieur du Conseil d'Administration, la présente séance du Conseil d'Administration a été convoquée pour se tenir dans les locaux de Tikehau Capital (134, bd Haussmann – 75008 Paris).

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion,

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Gilles Samyn en qualité d'administrateur ;
- Monsieur Xavier Le Clef en qualité d'administrateur ;
- Monsieur Luc Bertrand, en qualité d'administrateur ;
- Monsieur Piet Dejonghe, en qualité de représentant permanent de la société GHC sprl, administrateur ;
- Monsieur Methieu Chabran en qualité d'administrateur ;
- Madame Victoire de Margerie en qualité d'administratrice ;
- Madame Caroline Fortier en qualité d'administratrice ;
- Monsieur Pascal Malbequi en qualité d'administrateur ;
- Monsieur Dominique Giraudier en qualité d'administrateur ;
- Le cabinet Constantin Associés, représenté par Philippe Soumah, Commissaire aux comptes titulaire ;
- Le cabinet Fiducial Audit, représenté par Jean-Pierre Boutard, Commissaire aux comptes titulaire

Est absent et excusé :

- Monsieur Antoine Flamarlon en qualité d'administrateur ;

Eric Vincent, Directeur Général de la Restauration à Thème et Arnaud Louet, Directeur Financier de Groupe Flo, assistent également à cette réunion.

Le Conseil d'Administration, réunissant la présence effective de la majorité de ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Gilles Samyn en sa qualité de Président du Conseil d'Administration (« Le Président »).

Arnaud Louet est désigné comme secrétaire.

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que ceux-ci sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation des levées d'options de souscription d'actions intervenues en 2011 et de l'augmentation du capital social en résultant / modifications corrélatives des statuts ;
2. Modification corrélatrice de l'article 6 des statuts de la Société
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

1. Constatation des levées d'options de souscription d'actions intervenues en 2011 et de l'augmentation du capital social en résultant / modifications corrélatives des statuts

Gilles Samyn présente les « formulaires d'exercice d'options / bulletins de souscription » adressés par des bénéficiaires du plan d'options de souscription d'actions de la Société mis en place par le Directoire en date du 26 novembre 2003, et dont il résulte que 404.661 actions nouvelles de 0,50€ chacune ont été souscrites par suite de l'exercice par leurs bénéficiaires de 404.661 options de souscriptions d'actions de la Société.

Des observations sont échangées et des explications données par Dominique Giraudier et Arnaud Louet.

Après avoir vérifié les « formulaires d'exercice d'options / bulletins de souscription », le Conseil d'Administration :

- constate que 404.661 actions nouvelles de 0,50 € chacune ont été émises par suite des levées d'options de souscription d'actions par les bénéficiaires concernés et qu'en conséquence, il en résulte une augmentation du capital social de la Société d'un montant de 202.330,50 euros, lequel se trouve ainsi porté de 19.557.541 € à 19.759.871,50€, divisé en 39.519.743 actions de 0,50 € chacune ;
- constate que les 404.661 actions nouvelles ont été intégralement libérées, du nominal et de la prime, et la somme correspondante, soit au total 1.072.351,65 €, versée dans la caisse sociale.

2. Modifications corrélatives de l'article 6 des statuts de la Société

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que le capital social de la Société qui était de 19.557.541 €, divisé en 39.115.206 actions de 0,50 € chacune, se trouve porté à 19.759.871,5 €, divisé en 39.519.743 actions de 0,50 € chacune, toutes de même catégorie, décide, à l'unanimité des votants, de modifier l'article 6 des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 19.759.871,50€.

Il est divisé en 39.519.743 actions de 0,50 € euros chacune, intégralement libérées. »

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

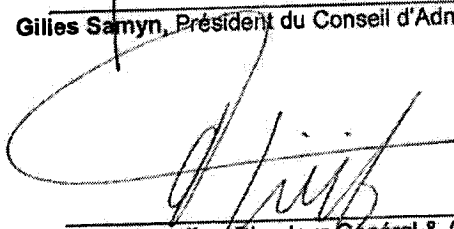
Les administrateurs présents et représentés décident à l'unanimité de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.



Gilles Samyn, Président du Conseil d'Administration



Dominique Giraudier, Directeur Général & Administrateur



Arnaud Louet, Secrétaire du Conseil